

Monsieur le Président, Messieurs les commissaires enquêteurs,

Le SCOT du Périgord Vert devait être la clef de voute de la collection de lois, schémas, plans existants ou à créer par les EPCI de ce territoire.

Résultat un pavé de près de 1 000 pages, joliment agencées et illustrées, mais particulièrement indigeste. Soumis à enquête publique, pendant un seul mois, ce projet ne peut être sérieusement lu et encore moins étudié que par une toute petite minorité de citoyens dont pour la plupart c'est le métier.

De toute façon l'existence même de ce document qui est essentiel pour l'avenir du territoire, et donc aussi pour ses habitants, est totalement ignoré par la majorité de la population.

L'enquête publique est une très grande avancée dans le combat permanent de notre fragile démocratie mais son organisation est telle qu'elle perd toute crédibilité.

Cela étant outre la lecture de ce pavé il était aussi très utile de pouvoir prendre connaissance des avis motivés des « personnes publiques associées ».

Dans l'ensemble et notamment pour les plus influents ce projet a fait l'objet d'avis négatifs voir très négatifs. Pour certains la liste des remarques et demandes de modifications ont été si importantes que l'on peut se demander si il n'eut pas été plus efficace de les insérer directement dans l'élaboration du SCOT !

Pour ma part et pour ne pas alourdir ce travail déjà fort conséquent je me permettrais de citer deux incursions relatives aux énergies renouvelables et plus précisément aux « parcs » éolien.

LE POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le potentiel de production d'énergies renouvelables dépend de plusieurs critères :

- Le critère technique qui détermine, en fonction des gisements mobilisables, la production maximale envisageable sur le territoire,

- Le critère contextuel ou structurel qui détermine, en fonction des surfaces ou du linéaire disponibles, le potentiel maximal réel compte tenu des contraintes et sensibilités.

A ces critères s'ajoutent également **un critère d'acceptabilité** qui va largement influencer le potentiel réellement envisageable pour chaque source d'énergie.

Ainsi, **concernant l'énergie éolienne**, le territoire, bien que partiellement grevé par une servitude aéronautique militaire, présente **un potentiel relativement intéressant** : les marges septentrionale et orientale du département de la Dordogne présentent des vents moyens de 4,3 à 4,7 m/s à 80 m d'altitude.

La filière éolienne en Nouvelle-Aquitaine est à présent intégrée au SRADDET. L'éolien couvre en 2022 7,6% de la production d'EnR en Région (2 882 GWh).

La Dordogne ne compte aucun parc éolien.

L'éolien n'est pas implanté sur le territoire, mais la quasi-totalité des investigations faites sur le département (études préalables, mesures de vent) a eu lieu sur le Périgord Vert. Des projets sont en cours d'étude en particulier sur la frange du territoire Périgord Vert où se situe le potentiel éolien du territoire et trois projets sont en instruction. L'éolien représente ainsi une source d'énergie renouvelable mais les projets sont fortement contestés.

Source : diagnostic des services de l'Etat

Ces deux incursions doivent être modifiées ou mieux simplement supprimées.

En Périgord Vert il n'y a pas de potentiel éolien.

Il n'y a que des réservoirs de biodiversité et un environnement à protéger !

Veillez agréer, Monsieur le Président, Messieurs les commissaires enquêteurs, l'expression de notre considération très distinguée.

Jean Claude FRASNETTI

Chantres - Milhac de Nontron